

## Conseil Municipal du 10 décembre 2012

### COMPTE-RENDU

*Etaient présents : Alain BONAVENTURE, Vincent BIC, Chantal DURET, Bernard EMIN, Christian MARTINOD, Frédéric MATHIEU, Gabrielle ROTHAN, Jean-Luc TERRIER, Béatrice THOLLON*

*Etaient absents : Roger BONAZZI, Bernard CLARY, Julien DELETRAZ, Marie-Christine MARTINOD, Lionel RAFFORT*

*Pouvoirs : Roger BONAZZI avait donné pouvoir à Christian MARTINOD, Lionel RAFFORT à Frédéric MATHIEU*

*En début de séance, les membres du Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012 et signe le registre des délibérations. Monsieur Alain BONAVENTURE est désigné secrétaire de séance et il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.*

#### 1. Budget général 2012 – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire en cette fin d'année de procéder des opérations de réajustements du budget afin que la commune réponde à ses obligations budgétaires et comptables.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2012 :

<b>Section Fonctionnement</b>		
<b>Chapitre/Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
012 - 64111	Rémunération principale	+ 5 000 €
67 - 673	Titres annulés sur exercice précédent	+ 750 €
014 - 73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 1 104 €
011 - 6227	Frais d'actes et contentieux	- 6 854 €

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés la Décision Modificative n°1 telle que décrite ci-dessus.

#### 2. Finances – Fixation des tarifs municipaux Année 2013

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs municipaux applicables pour l'année 2013 examinés par la commission Finances dans sa séance de travail du 20 novembre 2012.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés les tarifs des services municipaux pour l'année 2013 tels qu'ils figurent ci-joint annexés.

### **3. Finances – Taxes d'urbanisme – Demande de remise de pénalités de retard**

La Trésorerie de Rumilly a adressé en mairie le 22 octobre 2012 une demande de remise de pénalités de retard pour laquelle le Comptable du Trésor a émis un avis motivé favorable (motif : erreur d'adresse).

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** des membres présents et représentés d'émettre un avis favorable à cette demande.

### **4. Réhabilitation du presbytère – Avenants à intervenir pour les lots 4, 8 et 9**

Par délibération n°4.3.2011 du 16 mai 2011, le Conseil Municipal de Villaz a approuvé le projet de réhabilitation du presbytère pour un coût prévisionnel de 369 005 € H.T.

Après consultation des entreprises, le nouveau montant de l'opération a été réévalué à **459 750,89 € H.T.** et approuvé par le Conseil Municipal par délibération n°2.5.2012 en date du 12 mars 2012.

Suite à des modifications, des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires en cours de déroulement du chantier. Il y aurait donc lieu de passer des avenants pour les lots suivants :

Lots	Intitulé du lot	Montant initial HT	Montant de l'avenant (HT)	Nouveau montant (HT)
Lot 4	Menuiseries extérieures	33 491.04 €	<b>3 749.58 €</b>	37 240.62 €
Lot 8	Electricité	49 991.90 €	<b>4 096.63 €</b>	54 088.53 €
Lot 9	Cloisons Faux plafonds	48 966.10 €	<b>7 384.00 €</b>	56 350.10 €

Le montant total des avenants s'élève à **15 230.21 € HT**, ce qui porterait le nouveau montant de l'opération à 474 981.10 € H.T.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à la majorité** des membres présents et représentés (avec 9 voix « POUR » et 2 abstentions (Gabrielle ROTHAN, Jean-Luc TERRIER)) les avenants à intervenir avec les entreprises pour les montants ci-dessus définis et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

### **5. CCPEF - Modification des statuts - Tourisme**

Afin de développer et optimiser la coopération et les moyens d'actions des offices de tourisme des Communautés de Communes du Pays de Fillière, du Pays de Cruseilles et de Fier et Usses, ces trois collectivités ont décidé de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPCI).

Cet EPCI permettra de structurer l'offre touristique en mutualisant les moyens et les compétences.

Avant de créer cet EPCI, il convient de modifier la compétence « TOURISME » des statuts de la CCPF, comme suit :

- **Accueil, information,**
  - **Promotion, communication,**
  - **Action et aménagement à vocation touristique d'intérêt communautaire,**
  - **Commercialisation,**
- Et toute autre action se rapportant au tourisme d'intérêt communautaire.**

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE à l'unanimité** des membres présents et représentés la modification des statuts comme précisées ci-dessus et **DEMANDE** à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la CCPF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire, Bernard EMIN